

Le petit Kerlazien

N° 110 | OCTOBRE-NOVEMBRE 2015

Sommaire :

A la une P.1

Zoom P.2

Le conseil municipal P.3

Vie locale P.5

Agenda P.8



A la une

Les bénévoles. Un rôle majeur



En France, il y a entre 14 et 18 millions de bénévoles, soit plus d'un français sur quatre. Les plus nombreux sont engagés dans 1.100.000 associations, en particulier dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs.

Ainsi, les associations françaises et leurs bénévoles ont un rôle essentiel pour la vitalité du lien social au sein de la collectivité. Elles sont des interlocuteurs et peuvent être aussi des auxiliaires de l'État et des collectivités territoriales. Elles constituent un élément important de lien social et assument conjointement avec les pouvoirs publics des rôles sociaux et humanitaires multiples. Elles sont par conséquent bénéficiaires de subventions.

Les créations d'associations au plus haut.

75.000 associations ont été créées entre août 2014 et août 2015 : il s'agit de la troisième année de hausse consécutive. Les associations culturelles et sportives représentent 40% de ce total.

A Kerlaz.

Les bénévoles sont également bien présents sur la commune. Ils se retrouvent au sein de sept associations et de la bibliothèque.

Ce numéro du Petit Kerlazien vous propose de (re)découvrir plusieurs de ces organisations de bénévoles.

Les bénévoles de Kerlaz ont besoin de vous au sein :

- de la bibliothèque,
- du Club Loisirs et détente,
- des Amis de Saint-Germain,
- du Comité des fêtes,
- de Kerlaz Sports,
- de l'Association des parents d'élèves de l'école publique,
- de l'Association de chasse « La Saint Germain »

Marie-Thérèse Hernandez

Maire de Kerlaz



« Cet édito consacré aux associations veut mettre en valeur le travail des bénévoles qui militent pour animer notre bourg.

J'espère que ce récapitulatif des activités vous donnera envie de vous joindre aux groupes déjà constitués. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire !

Par ailleurs, je vous informe que le projet salle multi-activités prend forme et que la salle devrait être opérationnelle en 2017. Les conditions de déroulement des activités seront meilleures et pourraient faire naître chez des Kerlaziens l'envie de créer d'autres activités sportives, musicales, artistiques...

Merci à toutes les équipes de bénévoles qui œuvrent pour le rayonnement de la commune et contribuent à tisser du lien social entre tous les habitants.

A votre écoute.»

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO). Provoquant une cinquantaine de décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Pour plus d'informations :
<http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

Aire de jeux. L'ouverture.



Sur la base d'un projet de redynamisation du bourg, le conseil municipal a voté le 21 janvier 2015 l'installation d'une structure de jeux. La municipalité de Kerlaz a obtenu une aide parlementaire du député Richard Ferrand pour financer à 50 % une aire de jeux à destination des enfants de 2 à 12 ans.

La commission vie locale a opté pour la réalisation :

- d'une structure de jeux pour les 2-6 ans,
- d'une structure de jeux pour les 6-12 ans,
- d'une cabane,
- de deux jeux à ressort,

- d'un mobilier urbain (banc, table de pique-nique),
- d'une clôture autour de l'aire de jeux,
- d'un aménagement paysager.

Après une étude de plusieurs offres, la Société de Développement Urbain (SDU) a été retenue pour l'aménagement et le montage de l'aire de jeux. Cette phase est terminée depuis le 3 novembre.

Le 5 novembre, un contrôle de conformité a été réalisé par une société spécialisée qui a déclaré les structures de jeux conformes en matière de sécurité.

L'aire de jeux est donc désormais ouverte à tous.

CCAS. Repas de aînés et repas des jeunes

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Kerlaz s'est réuni le 21 septembre dernier. Il est composé :

- d'Annick Boennec (Loisirs et détente),
- de Dominique Blanchon (Ulami du Goyen),
- de Damien Coiffard, directeur de l'IME,
- de Sophie Rénévot, de l'ULAMIR-du Goyen,
- d'Anne-Marie Kérouédan, conseillère municipale,
- d'Alain Le Berre, conseiller municipal,
- de Nadine Tréanton, conseillère municipale,

- de Jérôme Nourry, adjoint,
- de Mithée Hernandez, Maire,
- d'Annick Le Corre, secrétaire de mairie et directrice du CCAS,

Après une présentation de l'analyse sociale de la commune, le conseil d'administration a décidé d'organiser le repas des aînés le dimanche 29 novembre à 12h30 au restaurant « le relais du Névet » à Plogonnec.

Il a également été décidé de créer un repas pour les jeunes de la commune de 11 à 17 ans. Organisé conjointement avec l'ULAMIR, ce repas devrait avoir lieu en juin 2016.

Réunion annuelle des associations. Un numéro spécial

Depuis 2014, une rencontre annuelle a lieu entre la municipalité et les associations de Kerlaz pour échanger sur différents sujets. Lors de la dernière réunion du 28 septembre, il a été proposé que l'ensemble des associations soient

présentées aux Kerlaziens dans le bulletin communal.

Un projet de site internet a également été évoqué et les associations y seront associées.



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 5 octobre 2015

Délibération N° del105102015 : AMO (Marché d'assistance à Maître d'ouvrage) : choix et autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GOURTAY (présentation du tableau d'analyse des offres aux élus)

Les membres du conseil municipal sont informés que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 30 septembre 2015 à 9 heures et a procédé à l'ouverture des trois plis présentés par les entreprises.

Après analyse des offres, la commission a proposé de retenir dans un premier temps la tranche ferme incluant toutes les prestations suivantes pour un montant de 11 137.50 € HT:

L'assistance à l'élaboration du programme, la consultation pour la maîtrise d'œuvre et la mise en place du marché correspondant, la consultation et l'analyse des offres de contrôle technique et du coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), le suivi des études de conception jusqu'au suivi et analyse de la phase avant-projet définitif APD.

La commission propose de retenir dans un second temps la tranche conditionnelle proposée par l'entreprise VERIFICA d'un montant de 19 112.50 € HT :

Elle comprend les phases suivantes : suivi des études de conception phase PRO à désignation des entreprises, conduite des travaux sur une durée de 12 mois, réception des travaux et mise en service, garantie de parfait achèvement. Il est prévu durant cette phase de travaux un forfait de 1200 € HT par mois supplémentaire.

Cette tranche conditionnelle ne sera réalisée que si nécessaire et fera l'objet dans ce cas, d'un ordre de service distinct.

La commission propose de retenir l'offre la mieux disante faite par la Société VERIFICA de NANTES pour un montant de 11 137.50 € HT pour la tranche ferme.

La commission propose de retenir l'offre la mieux disante faite par la Société VERIFICA de NANTES pour un montant de 19 112.50 € HT pour la tranche conditionnelle.

Il vous est proposé de :

- retenir l'offre de cette entreprise
- d'autoriser Madame La Maire à signer le marché correspondant

Vote : unanimité

Conseil municipal du 27 octobre 2015

Résolution 1 : Détermination du prix de l'eau et de l'assainissement pour 2016

Rapporteur : Monsieur Arnaud METZGER

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 22 octobre 2015, Madame La Maire propose de reconduire la part communale du prix de l'eau et d'augmenter la part communale du prix de l'assainissement de 2% pour 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, détermine comme suit la part communale de l'eau pour 2016 (identique à 2015)
Abonnement = 30.56 € à compter du 01 janvier 2016,

Le m³<150m³ = 0.9379 € à compter du 01 janvier 2016,

Le m³>150m³ = 0.8264 € à compter du 01 janvier 2016,

détermine comme suit la part communale de l'assainissement pour 2016 (augmentation de 2%),

Abonnement = 44.1674 € à compter du 01 janvier 2016,

Prix du m³ = 1 8928 € à compter du 01 janvier 2016.

Vote : favorable à l'unanimité – Monsieur Le BERRE n'a pas participé au vote

Résolution 2 : Détermination du prix des services communaux pour 2016

Rapporteur : Monsieur Arnaud METZGER : reconduction pour l'ensemble des prix et réflexion pour la garderie

Madame La Maire propose que l'on applique les tarifs suivants pour 2016.

Evolution prix par rapport à 2015

Cantine

ANNEE	2015	2016
CANTINE ENFANT ECOLE	2.80	2.80
CANTINE REPAS SPECIFIQUE	2.80	2.80
CANTINE ADULTE ECOLE	5.30	5.30

Cimetière

ANNEE	2015	2016
CONCESSION TOMBE SIMPLE 15 ANS	65	65
CONCESSION TOMBE DOUBLE 15 ANS	130	130
CONCESSION TOMBE SIMPLE 30 ANS	95	95
CONCESSION TOMBE DOUBLE 30 ANS	190	190

ANNEE	2015	2016
CONCESSION COLOMBARIUM 10 ANS	510	510

Salle communale

ANNEE	2015	2016
LOCATION SALLE COMMUNALE 1/2 JOURNEE (asso hors com-	80	80
LOCATION ½ journée kerlazien 1/2 JOURNEE	50	50
LOCATION ½ journée café enterrement	30	30
LOCATION ASSO UTILITE PUBLIQUE OU DE KERLAZ	0	0
CAUTION SALLE COMMUNALE	300	300

PAS DE LOCATION DE SALLE EN NOCTURNE

PAS DE LOCATION DE TY AN ILIZ : manque sanitaire

Toile de tente réception (3 jours)

ANNEE 2015-2016	KERLAZIENS	ASSO KERLAZ	PARTICULIER HORS COMMUNE
LOCATION GDE TENTE (retour j+2)	70	0	140
LOCATION PETITE TENTE	50	0	100
LOCATION TABLE ET BANCS	0	0	Soumis à conditions
CAUTION TABLE BANCS TENTE	500	0	500
CAUTION TABLE ET BANCS	50	0	Soumis à conditions

La location des tables et bancs aux particuliers hors commune n'est autorisée que si et seulement si cette dernière est concomitante à la location d'une toile de tente de la commune

Bibliothèque

ANNEE	2015	2016
ADHESION BIBLIOTHEQUE ADULTE SEUL	8	8
ADHESION ENFANT MOINS DE 11 ANS	3	3
ADHESION FAMILLE	13	13
ADHESION MOINS DE 16 ANS OU ETUDIANT	5	5
ADHESION SANS EMPLOI, allocataire RSA	0	0

Garderie

ANNEE	2015	2016
GARDERIE MATIN	1,76	1,76
GARDERIE SOIR JUSQU'À 18 H15	1.76	1.76
GARDERIE MATIN ET SOIR JUSQU'À 18 H15	2.85	2.85
GARDERIE SOIR de 18 heures 15 à 19H00	+0.45	+0.45

Débat et consultation des membres du conseil sur la gratuité pour le 3^e enfant et plus : pas de gratuité

Photocopies (gratuites pour associations de kerlaz)
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs sus évoqués au titre de 2016

Vote : unanimité

Résolution 3 : Contrat de maintenance informatique à l'école, à la mairie, à la bibliothèque : autorisation de signature

Madame La Maire attire l'attention des membres du conseil sur la pertinence de la mise en place d'un contrat de maintenance du parc matériel informatique à l'école et à la mairie –bibliothèque.

Le contrat comprend 10 heures d'intervention à la mairie (dont bibliothèque) pour 630 € TTC

Le second contrat comprend également 10 heures à l'école pour 630 € TTC

Vote : unanimité

Résolution 4 : Occupation du domaine public :

Émission d'un titre de recettes à l'encontre de France télécom
Madame La Maire informe les élus que l'état de l'occupation du domaine public par France telecom pour la redevance 2015 en application du décret N°2005-1676-du 27 décembre 2005 précise les données suivantes :

-9.183 km d'artère aérienne	à 53.66 € =	492.75 €
-41.352 km en sous sol	à 40.24 € =	1 664.00 €
-3 m2	à 26.83 € =	80.49 €
TOTAL		2 237.24 €

Ces données permettront à Madame La Maire de proroger par voies d'arrêtés les permissions de voiries en vigueur sur la commune au profit de France Télécom

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame La Maire à émettre un titre de recettes de 2 237.24 € à l'encontre de France Télécom pour 2015

Vote : unanimité

PHOTOCOPIES	
Photocopie de documents simples	
Photocopie noir et blanc A4 (recto)	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3 (recto)	0,40 €
Photocopie noir et blanc A4 (recto verso)	0,40 €
Photocopie noir et blanc A3 (recto verso)	0,80 €
Photocopie couleur A4 (recto)	0.50 €
Photocopie couleur A3 (recto)	1.00 €
Photocopie A4 recto-verso couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto-verso couleur	2.00 €
Envoi de Fax	1,00 €

Résolution 5 : assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Madame La Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. L'objectif de l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants a pour conséquence d'inciter les propriétaires de locaux vacants à les céder ou à les réhabiliter dans le but de les réinjecter dans le circuit de l'offre de logements locatifs. L'instauration de cette taxe s'inscrit en totale cohérence de la redynamisation de l'habitat et dans une démarche de justice fiscale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne

pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Charge Madame La Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : 6 contre, 5 abstentions, 3 pour

Résolution 6 : Décisions modificatives au budget primitif communal

Madame La Maire informe les élus que le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est plus élevé que prévu dans le budget primitif de la commune.

Il a été estimé à 5000 € en dépenses et en recettes.

Le montant réel étant de 6 829 €, il est proposé d'affecter la recette supplémentaire non prévue (1829 €) à une dépense supplémentaire non prévue du même montant (1829 €)

Vote : unanimité

Affaires diverses : Autorisation de signature d'une convention de stage

Les élus ont pris connaissance du projet de convention de stage à l'école pour la période courant du 16 au 18 décembre 2015. Il est proposé que vous autorisiez Madame La Maire à signer la convention avec le Collège Jean Marie LE BRIS et l'élève concernée

Vote : unanimité

Information du Courrier du Préfet portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
Intervention de Madame Annie FLOCHLAY sur les panneaux de limitation de vitesse dans le quartier de Toulfeunten, de Coz Maner, route menant au bois du NEVET.



Vie locale Kerlaz Sports



Kerfriden Ronan, Quéffelec Romain co-présidents :
« Créé en 2000, le club de Kerlaz sport propose la pratique du football avec deux équipes séniors .

Mettant l'accent depuis le début sur la convivialité, le club s'est cette année illustré par un remarquable parcours en coupe de France ponctué le 27 octobre par une rencontre exceptionnelle contre Perros-Guirrec.

Les animations

Outre la pratique du football, le club anime la commune plusieurs fois dans l'année : loto, troc et puces, tournoi inter quartiers. Une exposition de vieux véhicules est envisagée pour le mois de juillet prochain.

Avec nos 56 licenciés, nous avons pour objectif de dynamiser la commune le dimanche après-midi en produisant un football de qualité .

Notre projet pour les années à venir est d'accéder à l'élite du district.

Salutations sportives. »

Liste des membres du comité directeur

- Président d'honneur : Pierre Jain
- Présidents : Romain Quéffélec et Ronan Kerfriden
- Vices-Présidents : Louis Diraison et Didier Trichilo
- Trésorier : Jean-Jacques Le Brusq
- Trésorier adjoint : Didier Trichilo
- Secrétaire : Noël Bernard
- Secrétaire adjoint : Yannick Stéphan
- Membres : Maël Le Guen, Françoise Diraison, Lorry Prouteau, Jean-Yves Douy, Nicolas Quéau, Alexandra Jadé, Mickaël Juyol
- Entraîneurs : Gilles Daudouard et Gwénnolé Oréal.

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h/14h-18h30

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h/14h-16h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h/
14h-18h30

un samedi sur deux
(semaine impaire)

Bibliothèque:

Mercredi : 10h30-12h
14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de

Douarnenez :

du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types
d'urgence, depuis tous
les pays européens

114 : Numéro de
signalement d'urgences
de tous types pour les
personnes déficientes
auditives

115 : SAMU social
(hébergement
d'urgence)

119 : Enfance en
danger

Utiles

Ecole de Kerlaz :

02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :
32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence
02 77 62 40 09

Association des Amis de Saint-Germain



Le Conseil d'administration: André Castrec, Bernard Roudaut, P. Désiré Larnicol, Alain Louvard, Jean Boënnec, Annick Baron, Pierre Jaïn, Jean-Michel Jaïn.

Absents sur la photo : Henriette Roguéda, Pascal Le Clainche.

L'association est forte d'une quarantaine de membres actifs, sans compter les bienfaiteurs et les sympathisants qui donnent un coup de main à l'occasion.

L'objectif de l'association est de faire vivre le patrimoine et de veiller à sa mise en valeur.

Les principaux projets :

- Réactiver la rénovation de l'église et son entretien ;
- Remettre en état les croix, les fontaines votives et les lavoirs ;
- L'église : la faire vivre, l'entretenir, l'ouvrir et montrer ses richesses en accueillant les visiteurs. Pour cela, mettre en place une équipe de volontaires pour assurer des permanences durant l'été ;
- Éditer une plaquette présentant l'église de Kerlaz, dans plusieurs langues, guidant les visiteurs ;
- Accueillir des concerts, des expositions, des conférences, en lien avec le patrimoine sacré.

Les projets 2015-2016

24 octobre 2015 à 15h: Conférence sur les fontaines sacrées de Kerlaz et du Porzay par Benoît Jaïn, Professeur d'Histoire, à la Salle communale de Kerlaz.

Cet hiver : des chantiers d'entretien du patrimoine sont prévus :

– Dans la vieille sacristie, nos équipes vont traiter des boiseries contre les ravageurs : ce sont des panneaux anciens, décorés et/ou peints (XVIIIe siècle ou/et XIXe siècle) qui y sont entreposés.

– À l'église, il est prévu d'enlever les éléments constitutifs de l'ancienne installation de chauffage dans les bancs que l'on ne peut plus réparer. Par la suite, il faudra aussi traiter les bancs contre la vrillette du bois...

– La fontaine Saint-Even subit les dommages du temps. La végétation envahit les pierres du monument, il devient urgent d'intervenir pour sauver la fontaine.

- La souscription pour la plaque commémorative de la Grande Guerre de 14-18 a été bien accueillie. Les fonds recueillis, avec les réserves de l'association, permettront de faire restaurer la plaque très prochainement.

- Les historiens de l'association ont déjà avancé dans leur travail, pour préparer l'exposition de 2016 sur « 14-18 à Kerlaz » qui est prévue fin octobre-début novembre 2016.

- L'été 2016, l'église sera à nouveau ouverte comme cette année. Un dépliant, pour accompagner la visite de l'église, a été réalisé en français. Il sera édité en d'autres langues.

La fête du patrimoine : pour 2016 les modalités seront revues, une réflexion est en cours.

ULAMIR Centre Social du Goyen

L'ULAMIR est une organisation associative bien présente sur la commune et qui, même si elle ne repose pas sur le bénévolat, participe activement à l'animation de la commune.

Gym bien être

Ce cours est animé par Andrée Neysius, depuis huit ans, tous les vendredis de 11h à 12h. Andrée Neysius souligne : "C'est primordial de maintenir son capital santé. Les séances, au travers des exercices d'échauffement, d'étirement, de musculation, de renforcement cardio-respiratoire, de coordination et de mémorisation, sont un moyen de conserver sa vitalité. Nous exerçons la méthode Pilate. Chaque mouvement est

exécuté en alignement et précision. C'est une méthode particulièrement bénéfique pour les problèmes de dos. Les cours ont lieu dans la bonne humeur. Il reste quatre places et les messieurs sont les bienvenus."

Gym tonique

Sur demande de plusieurs habitantes, un cours de gym tonique, animé par Guillaume Cotonéa, est désormais proposé tous les jeudis à 19h30.

Foyer des jeunes

Le foyer des jeunes ouvre ses portes chaque vendredi de 17h à 19h.

Et toujours l'accueil des enfants de 3 à 12 ans le mercredi après-midi de 12h à 17h45 au **centre de loisirs** de Poullan-sur-Mer.

Elections régionales



Les personnes de Kerlaz qui ont fait une démarche d'inscription sur la liste électorale de la commune depuis le 01 janvier 2015 et qui n'auraient pas reçu leur cartes sont priées de se signaler rapidement auprès du service administratif de la mairie au 02 98 92 19 04.

Marché intercommunal



Un marché intercommunal est mis en place par les communes de Guengat, Gourlizon, Le Juch et Kerlaz. Il se tiendra un jeudi par mois sur chaque commune de 16h30 à 19h dans l'ordre suivant à compter du 5 novembre 2015 :

- 1^{er} jeudi de chaque mois : Guengat,
- 2^e jeudi : Gourlizon,
- 3^e jeudi : Le Juch,
- 4^e jeudi : Kerlaz (place du bourg - dès le 26 novembre 2015)
- 5^e jeudi (le cas échéant) : pas de marché

Le Comité des fêtes

Le Comité des fêtes est composé d'une cinquantaine de membres environ.

Le **bureau** se compose comme suit :

- Président : Jean-Jacques LE BRUSQ
- Vice président : Christian BLED
- Trésorier : Alain SRULLU
- Trésorier adjoint : Jean-François NICOLAS
- Secrétaire : Henri BOURVEAU
- Secrétaire adjoint : Bruno KERVOALEN
- Membres : Yvon HERNANDEZ, Jean-Yves QUEFFELEC, Jean-François MAO, Roger HEUSSAFF
- Membre délégué aux jeux bretons : Bruno KERVOALEN
- Membre délégué à la pétanque : Jean-Yves DENIEL

midi à 14h30. Elle réunit environ 50 personnes, avec une moyenne de 25 présents chaque mardi.

Projets 2016 : aux beaux jours, nous allons organiser un samedi après midi (ou plusieurs si ça plaît !) une rencontre de pétanque (voire galoche ou.....) et ce uniquement pour les kerlaziens (et iennes).

Nous sommes également preneurs de toutes nouvelles idées avec le plus grand plaisir.



Jean-Jacques Le Brusq, Président : "L'association, en y adhérant en 1986, m'a permis de connaître les Kerlaziens et Kerlaziennes et de m'intégrer dans la commune où je suis arrivé en 1985. C'est la meilleure façon de se faire des copains et j'incite tous les nouveaux arrivants à faire de même. Le bénévolat est riche d'enseignement et nous avons besoin de jeunesse au sein de nos associations.

J'en profite pour dire un grand merci à Anne Marie Le Coant pour le prêt de son terrain lors des différentes manifestations."

Contact : Jean-Jacques LE BRUSQ
07 85 62 99 66 ou sur jj.lebrusq@orange.fr

Les objectifs de l'association sont d'animer la commune, de créer un lien social, d'entretenir une bonne camaraderie et d'apporter du soutien aux autres associations de la commune.

Un rendez-vous désormais incontournable : les jeux bretons et le cochon grillé qui ont lieu tous les ans le 2^{ème} dimanche d'août. C'est probablement une des seules fêtes de ce type dans le Finistère. 800 à 1000 personnes fréquentent le site ce jour là.

L'activité pétanque de loisir créée le 29 avril 2014 a lieu pour l'instant tous les mardis après

Les bénévoles de la bibliothèque



Chaque bénévole est sollicité en moyenne deux heures tous les 15 jours, essentiellement pour assurer les

- LE FOLL Michel : adjoint
- CARADEC Anne - DONNART Sandrine - GOURLAY Anne - JACQUIN Catherine - LE BERRE Babeth - ROUSSOT Françoise.

Informations

Bibliothèque municipale, 6 rue de l'église
tarifs : famille : 13 € ; adulte : 8€ ; -11 ans : 3€ ; ado et étudiant : 5€ ; sans-emploi/bénéficiaire RSA : gratuit.

permanences et le prêt.

Avec près de 3 200 ouvrages et 180 DVD, la bibliothèque compte aujourd'hui 90 abonnés. En moyenne, 300 livres sont changés tous les 6 mois et 80 DVD tous les quatre mois en partenariat avec la bibliothèque départementale du Finistère.

L'équipe recherche des personnes qui s'intéressent aux livres et souhaitent consacrer un peu de leur temps libre à faire vivre la bibliothèque municipale.

Les bénévoles :

- PLOUZENNEC Chantal : Régisseur.

L'APE



Sophie Lenoir, présidente :
 « C'est un bureau 100 % féminin cette année ! Nous sommes cinq mamans biens armées à mener le bateau de l'APE, avec l'aide bien évidemment des parents bénévoles.

Nos actions ont aujourd'hui pour but de faire que l'année scolaire soit riche, en collaboration avec l'équipe scolaire qui nous propose son projet de l'année. Mais l'APE c'est aussi faire en sorte que l'école bénéficie de petits « extras » comme la semaine cirque par exemple l'an passé .

Ce qui est intéressant au sein de l'association c'est que nos actions sur l'année nous permettent de nous rencontrer entre parents mais également avec les habitants. On peut dire que la vie associative est très importante ici à Kerlaz. Notre credo reste vraiment le partage que ce soit avec les élèves, les enseignantes, le personnel communal, les parents, les

Kerlaziens.

Les projets.

Notre prochain gros événement sera le Marché de Noël, le dimanche 6 décembre. Il se prépare dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Je rappelle d'ailleurs que l'APE organise la vente de sapins ouverte en prévente à tous les habitants. Le retrait du sapin se fera le jour du marché, ce qui sera l'occasion de boire un verre de vin chaud ! De plus nous reversons 1 euro sur les ventes au Téléthon.

Il y aura également une vente de couscous; au vu du son succès, nous projetons peut-être de rajouter une autre vente de repas dans l'année mais cela reste à définir.

Notre marché aux plants et la kermesse seront également renouvelés.

Merci encore à tous, quelque soit votre façon de participer ! Notre priorité est d'aider nos enfants à devenir les "supers Kerlaziens" de demain ! »

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Loisirs et détente



L'Association « loisirs et détente », née en 2008, œuvre en faveur des jeunes et moins jeunes en

proposant des activités diversifiées comme : le scrabble, la belote, les dominos, les travaux manuels etc....

Le bureau est composé de :

- Mme Boënnec Annick, présidente,
- Mme Le Berre Jeanne, trésorière,
- Mme Bourdon Anne-Marie, secrétaire.

Les projets.

L'association organise une sortie annuelle, un goûter de Noël et participe aux fêtes organisées par les autres associations

L'association est ouverte à tous et la présidente souhaite que de nouveaux adhérents rejoignent le groupe.

Composition :

Une douzaine de personnes en sont membres.

Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Yvon Hernandez, Jérôme Nourry.

Impression : Mairie de Kerlaz



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Foyer des jeunes - Salle communale	Les vendredis - 17h-19h
Marché de Kerlaz - Place de la mairie (à partir du 26/11/2015)	Les 4^e jeudis - 16h30-19h
Repas des aînés - Le Relais du Névet à Plogonnec	Dimanche 29 /11 - 12h30
Elections régionales - Mairie	Dimanches 06/12 et 13/12
Marché de Noël de l'APE - Place du bourg	Dimanche 06/12 - 14h